

... et garde, ô homme... ô nation qui deviens riche... écoute souvent à ton tour pour voir s'il entend toujours par-dessus le ruissellement de mes piteuses, la prière que murmure le pauvre... la voix sacrée de la Vérité demandant la liberté de sa route.

Car je ne profite qu'à celui qui me méprise : *Beatus vir qui non speravit in pecunia et thesauris... Bienheureux l'homme qui ne place pas son espoir dans l'argent...*

... Qui, je suis l'Argent... l'Argent de mort ou de résurrection... le dieu ou l'esclave... gardes-moi au fond de vous demeurez et je vous perdrai... jetez-moi à toutes les belles et saintes causes, et un jour vous me verrez revenir au-devant de votre vieillesse, monnayé, multiplié par Dieu au cours de l'Éternité.

Je suis l'Argent...

PIERRE L'ERMITE.

COURRIER PARLEMENTAIRE CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Ceux qui, sur l'ancienne réputation des interpellations, avaient l'habitude pour obtenir d'insister sur les discussions... ont dû trouver cette réputation singulièrement surfaite. La vérité, c'est que les énormes incidents de séance, expulsions, distribution mutuelle de horions, yeux pochés, etc., se produisent généralement à l'improvise, et les discussions proprement dites les plus tapageuses se passent ordinairement en douceur.

C'était le cas hier, et les 300000 agents des chemins de fer, dont le sort s'est débattu dans la même habitude aux discussions d'usage, pouront se rendre compte de la vérité de leurs intérêts n'ont point mis la Chambre sans dessus dessous.

Et pourtant, il faut l'avouer, quand M. Hertz, Ernest Roche et Ferrat venaient reprocher au gouvernement, représenté par M. Baugnot et Caillaux, d'avoir combattu au Sénat la loi qui s'était solennellement engagée à défendre, la logique et le vrai était du côté des interpellateurs.

Les conditions du travail, les retraites et d'autres questions capitales pour ce personnel, réglées par la Chambre dans la loi du 13 août 1897, n'ont pas reçu de solution et il faut que, devant le Sénat, les ministres s'expliquent, sous prétexte d'économies, les dispositions qui à la Chambre s'élevaient à l'ordre du jour.

C'est à dire, Monsieur le président, de déclarer à la Chambre la loi de M. Monis... et de ne pas se laisser intervenir. Et de dire !

Par M. Hertz, qui dit le débat aboutit quelque part. Les ordres du jour sont faits pour cela, et il y en avait eu, nous en avons dans le même sens, la mise au programme d'une loi de M. Baugnot, et c'est ainsi que les agents des chemins de fer, sur les cinq, un seul, naturellement accepté par le ministre, et dont l'auteur était M. Bertheux, renfermait une motion de confiance.

Le tout était de s'en tenir sur le choix du projet, les uns voulant que ce fût le même que la Chambre avait adopté en 1897 ; les autres, comme M. Hertz, et c'était sans doute le plus simple, qu'on prit celui du Sénat, quitte à le modifier et à l'améliorer dans certaines parties ; d'autres encore, les interpellateurs, de le ministre lui-même en demeure d'appliquer par voie de décret les dispositions insérées à la loi de 1897.

Après une discussion non moins bruyante que les bruyants de dehors qui s'illustraient irrégulièrement jusque dans la salle des délibérations de la représentation nationale, on a fini par aller aux urnes. La priorité, successivement refusée à trois de ces ordres du jour, non sans une intervention du jeune Zévaide dit Bourson, blâmant rudement l'absence de parole des ministres, est enfin accordée à celui de M. Bertheux, qui est adopté : c'est la loi du Sénat qui sera examinée.

Pure manifestation électorale, d'ailleurs, dont les auteurs sont les premiers à rire sous cape, sachant bien que, faute d'être à nouveau adoptée, elle avait la disparition de la Chambre actuelle, elle deviendrait caduque ipso facto.

Il y avait longtemps qu'on n'avait pas parlé de révision de la Constitution.

M. Chastel (de Cigny) a estimé le moment propice pour proposer un projet de loi, en demandant qu'on innovent le nombre de députés, en demandant qu'on innovent le nombre de députés, en demandant qu'on innovent le nombre de députés.

Non, certes, car il m'est odieux de voir à des fonctions publiques mal menées par ces rustres d'employés. Je devine au sein de nos bureaux rendus service, car d'après ce que j'ai cru comprendre, elles n'étaient point en trop bonne compagnie.

Nous revînmes à Paris par le train suivant.

Ce serait mentir que de dire que je ne voyais pas un peu à mon inconscience. Je les voyais inclinaient gracieusement sa tête blonde vers nous, au moment où le train partait. J'aurais bien désiré le revoir, mais comment ?

A quelques jours de là cependant, comme je traversais le Luxembourg, je fus abordé par la vieille dame.

Monsieur, je suis heureuse de vous trouver pour vous remercier d'abord du service que vous nous avez rendu, et ensuite de vous voir.

Je lui répondis que j'étais fort heureux de leur avoir rendu ce léger service. J'aurais bien désiré lui demander de me per-

projets de révision fussent enfin mis à l'ordre du jour. Inutile de dire qu'il a été répondu sans portée à l'initiative, c'est bon pour les programmes électoraux.

Vendredi, interpellations multiples sur la crise viticole ; lundi, la marine marchande ; aujourd'hui samedi, grand repos.

P. X.

L'EMPRUNT

Nous avons dit, hier, que la Commission du budget avait porté de 200 à 310 millions le chiffre de l'emprunt à réaliser en 3 ans.

En dehors de ces 310 millions, il restera de 60 millions à répartir : 35 millions à la Société française de chemins de fer d'Alsace-Lorraine et 25 millions comme indemnités aux missions. Ces deux derniers créanciers n'auront donc rien à voir avec l'emprunt. Ils seront payés par annuités sur les indemnités dues par la ligne d'Alsace-Lorraine. La Société de chemins de fer et les missions pourront recevoir des bons annuels qui seraient libérés de négociation à l'échéance.

Nous revenons ainsi au chiffre de 265 millions primitivement proposé par le ministre, mais l'emprunt n'a pas à faire face aux trois premiers chefs dont nous avons parlé.

En ce qui concerne la question de l'amortissement qui faisait l'objet d'un second projet de loi, nous avons dit que l'émission de rentes, ou à défaut une autre solution qui, proposée par M. Caillaux, a pour objet, tout en atteignant le même but, d'écartier les objections soulevées par la Commission contre le premier projet du ministre.

Ce premier projet, on le sait, avait pour effet d'annuler, dans le portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations, un chiffre de rentes 3 1/2 pour cent, au profit de la Caisse des dépôts et consignations, un chiffre de rentes 3 1/2 pour cent, au profit de la Caisse des dépôts et consignations.

La Commission examinait que ce système fit outre des doutes relativement à la sécurité du gage des Caisse d'épargne. M. Caillaux lui a répondu que le gage des Caisse d'épargne, qui est le plus sûr, n'est pas en question.

Dans le projet de budget de 1902, M. Caillaux a proposé, avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations, l'indication d'un certain nombre d'annuités terminales à des dates diverses, telles que celles de l'emprunt Mexicain, de l'expédition de Siam, des constructions scolaires, des chemins vicinaux.

De la sorte, les 373 millions restants seraient amortis en dix-huit ans au lieu de vingt-deux ans. M. Caillaux a déclaré que le projet de loi qu'il proposait n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

Le projet de loi, on le sait, avait pour effet d'annuler, dans le portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations, un chiffre de rentes 3 1/2 pour cent, au profit de la Caisse des dépôts et consignations.

La Commission examinait que ce système fit outre des doutes relativement à la sécurité du gage des Caisse d'épargne. M. Caillaux lui a répondu que le gage des Caisse d'épargne, qui est le plus sûr, n'est pas en question.

Dans le projet de budget de 1902, M. Caillaux a proposé, avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations, l'indication d'un certain nombre d'annuités terminales à des dates diverses, telles que celles de l'emprunt Mexicain, de l'expédition de Siam, des constructions scolaires, des chemins vicinaux.

De la sorte, les 373 millions restants seraient amortis en dix-huit ans au lieu de vingt-deux ans. M. Caillaux a déclaré que le projet de loi qu'il proposait n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

Le projet de loi, on le sait, avait pour effet d'annuler, dans le portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations, un chiffre de rentes 3 1/2 pour cent, au profit de la Caisse des dépôts et consignations.

La Commission examinait que ce système fit outre des doutes relativement à la sécurité du gage des Caisse d'épargne. M. Caillaux lui a répondu que le gage des Caisse d'épargne, qui est le plus sûr, n'est pas en question.

Dans le projet de budget de 1902, M. Caillaux a proposé, avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations, l'indication d'un certain nombre d'annuités terminales à des dates diverses, telles que celles de l'emprunt Mexicain, de l'expédition de Siam, des constructions scolaires, des chemins vicinaux.

De la sorte, les 373 millions restants seraient amortis en dix-huit ans au lieu de vingt-deux ans. M. Caillaux a déclaré que le projet de loi qu'il proposait n'est pas un projet de loi, mais un projet de loi.

Le projet de loi, on le sait, avait pour effet d'annuler, dans le portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations, un chiffre de rentes 3 1/2 pour cent, au profit de la Caisse des dépôts et consignations.

décisions fermes, mais incomplètes et en présence d'un silence général, les compléments de la loi ont été votés par 257 voix contre 115.

Le Comité national, étant un Comité exécutif et non un Comité législatif, ne peut pas émettre de décisions qui ne soient que des recommandations.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

Il est indispensable que nos Chambres législatives travaillent énergiquement et de bonne foi à l'amélioration de l'organisation ministérielle, car il n'est pas admissible que la responsabilité d'une grave erreur, ou de la reprise du travail de l'ajournement, retombe sur les hommes seuls. Je dis sept hommes seulement, car le secrétaire général n'a pas pu être élu par le Comité national et ne peut être élu que par le Comité national.

LES CONGREGATIONS au Conseil municipal de Paris

La question des Congrégations a été agitée hier, pour la première fois, au Conseil municipal de Paris.

Le dossier des demandes d'autorisation a été communiqué à la Commission d'administration générale et des affaires municipales.

Pourquoi n'a-t-on pas divisé les demandes d'autorisation en deux catégories, celle des congrégations enseignantes et celle des congrégations non enseignantes ?

Il faut mettre de la franchise dans cette affaire, a fait observer justement M. Gaston Méry et répondre par oui ou par non.

C'est ce que M. Labusquière, conseiller socialiste, qui sous prétexte de répartition de dossiers entre les 4^e et 5^e Commissions, Commissions d'enseignement et d'assistance, voulait soulever immédiatement la question de principe.

Il faut mettre de la franchise dans cette affaire, a fait observer justement M. Gaston Méry et répondre par oui ou par non.

C'est ce que M. Labusquière, conseiller socialiste, qui sous prétexte de répartition de dossiers entre les 4^e et 5^e Commissions, Commissions d'enseignement et d'assistance, voulait soulever immédiatement la question de principe.

Il faut mettre de la franchise dans cette affaire, a fait observer justement M. Gaston Méry et répondre par oui ou par non.

C'est ce que M. Labusquière, conseiller socialiste, qui sous prétexte de répartition de dossiers entre les 4^e et 5^e Commissions, Commissions d'enseignement et d'assistance, voulait soulever immédiatement la question de principe.

Il faut mettre de la franchise dans cette affaire, a fait observer justement M. Gaston Méry et répondre par oui ou par non.

C'est ce que M. Labusquière, conseiller socialiste, qui sous prétexte de répartition de dossiers entre les 4^e et 5^e Commissions, Commissions d'enseignement et d'assistance, voulait soulever immédiatement la question de principe.

Il faut mettre de la franchise dans cette affaire, a fait observer justement M. Gaston Méry et répondre par oui ou par non.

C'est ce que M. Labusquière, conseiller socialiste, qui sous prétexte de répartition de dossiers entre les 4^e et 5^e Commissions, Commissions d'enseignement et d'assistance, voulait soulever immédiatement la question de principe.

Il faut mettre de la franchise dans cette affaire, a fait observer justement M. Gaston Méry et répondre par oui ou par non.

C'est ce que M. Labusquière, conseiller socialiste, qui sous prétexte de répartition de dossiers entre les 4^e et 5^e Commissions, Commissions d'enseignement et d'assistance, voulait soulever immédiatement la question de principe.

Il faut mettre de la franchise dans cette affaire, a fait observer justement M. Gaston Méry et répondre par oui ou par non.

C'est ce que M. Labusquière, conseiller socialiste, qui sous prétexte de répartition de dossiers entre les 4^e et 5^e Commissions, Commissions d'enseignement et d'assistance, voulait soulever immédiatement la question de principe.

Il faut mettre de la franchise dans cette affaire, a fait observer justement M. Gaston Méry et répondre par oui ou par non.

de Solesmes (Nord), par 41 voix contre 1, a émis un avis favorable à la demande d'autorisation des Frères d'Alsace, dont la maison-mère est dans cette commune.

Le Conseil municipal d'Aix a émis à l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation des Capucins.

M. Jourdan, rapporteur, s'est exprimé en ces termes :

De l'augustin à laquelle je me suis livré, et après avoir pris connaissance de leurs (des Frères Capucins) statuts qui font partie du dossier qui nous a été communiqué par M. le sous-préfet, il résulte que ces religieux ont droit à toute notre sympathie, à cause de leur nombreux services qu'ils rendent, d'une façon modeste, soit au service des paroisses, soit au profit même qui les tient en grande estime.

Si je me place ensuite comme représentant de la ville d'Aix, je ne puis que vous encourager, de nouveau, à donner un avis favorable à la demande qui nous occupe, car il est bien certain que le départ des nombreux religieux et religieuses qui n'ont pas voulu, ou n'ont pu, se conformer à la loi sur les associations, prive la ville d'Aix d'un mouvement d'affaires important, et par conséquent d'un revenu pour la caisse municipale.

Pour ces deux raisons, Messieurs, je pense que vous voudrez bien vous joindre à moi pour recommander à la bienveillance du gouvernement, la demande en question émise d'une Congrégation qui n'a fait, et ne peut faire, à Aix, que du bien.

Lugon. — Par 15 voix contre 1, le Conseil municipal de Lugon a émis un avis favorable à la demande d'autorisation des Carmélites.

Le Conseil municipal, par 20 voix sur 21 votants, a repoussé la demande d'autorisation des Carmélites de Vigneux.

Les CAPUCINS DE CHAMBRÉRY. — On avait tout prévu dans le Conseil municipal de Chambéry, et dit que par 18 voix contre 1, il avait émis un vote favorable pour la conservation des Frères Capucins.

Malgré l'évidence des faits, malgré les droits acquis les plus sacrés, malgré les sympathies hautement manifestées de la population, la majorité sociale du Conseil a exprimé les opinions majoritaires et franches. Un membre du Conseil, M. Arin, s'est grandement honoré en défendant énergiquement les véritables religieux, et en même temps la cause de la liberté qui en est félicité et remercié.

La nouvelle du vote du Conseil municipal a causé dans toute la ville une vive émotion. Une pétition s'est organisée afin de donner un témoignage de sympathie aux dignes fils de saint François d'Assise, et elle a été immédiatement couverte de plusieurs centaines de signatures.

Les Frères Capucins sont, en effet, très aimés de la population de Chambéry. Ce qui, par justice, car on leur doit une grande reconnaissance pour les services qu'ils rendent à tous.

Les Frères Capucins sont, en effet, très aimés de la population de Chambéry. Ce qui, par justice, car on leur doit une grande reconnaissance pour les services qu'ils rendent à tous.

Les Frères Capucins sont, en effet, très aimés de la population de Chambéry. Ce qui, par justice, car on leur doit une grande reconnaissance pour les services qu'ils rendent à tous.

Les Frères Capucins sont, en effet, très aimés de la population de Chambéry. Ce qui, par justice, car on leur doit une grande reconnaissance pour les services qu'ils rendent à tous.

Les Frères Capucins sont, en effet, très aimés de la population de Chambéry. Ce qui, par justice, car on leur doit une grande reconnaissance pour les services qu'ils rendent à tous.

Les Frères Capucins sont, en effet, très aimés de la population de Chambéry. Ce qui, par justice, car on leur doit une grande reconnaissance pour les services qu'ils rendent à tous.

Les Frères Capucins sont, en effet, très aimés de la population de Chambéry. Ce qui, par justice, car on leur doit une grande reconnaissance pour les services qu'ils rendent à tous.

Les Frères Capucins sont, en effet, très aimés de la population de Chambéry. Ce qui, par justice, car on leur doit une grande reconnaissance pour les services qu'ils rendent à tous.

EVANGILE de la Bible des Églises

En ce temps-là, Jésus passant par Jéricho, un homme appelé Zachée, chef des publicains et fort riche, avait envie de le voir et de le connaître, et ne le pouvait à cause de la foule, parce qu'il était fort petit. C'est pourquoi il courut en avant et monta sur un sycomore pour le voir, parce qu'il devait passer par là.

Jésus, étant arrivé en cet endroit et levant les yeux en haut, le vit et lui dit : Zachée, hâte-toi de descendre, car c'est chez toi qu'il faut que je loge aujourd'hui. Zachée descendit aussitôt et le reçut avec joie. Tous ceux qui le virent dirent en murmurant : Il est allé loger chez un homme de mauvaise vie. Cependant Zachée se présentait devant le Seigneur, lui dit : Seigneur, j'en mets la moitié de mon bien aux pauvres, et si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi ce soit, je lui en rendrai quatre fois autant. Sur quoi Jésus lui dit : Cette maison a été rachetée par le salut, parce que celui-ci a été aussi enfant d'Abraham. Car le Fils de l'homme est venu pour chercher et pour sauver tout ce qui était perdu.

(S. Luc, xiv, v.)

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 10 novembre. XXIV DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE. L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — 11. SAINT MARTIN, évêque et confesseur. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 12. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 13. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 14. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 15. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 16. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 17. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 18. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 19. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 20. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 21. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 22. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 23. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 24. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 25. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 26. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 27. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 28. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 29. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 30. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 31. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 32. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 33. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 34. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 35. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 36. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 37. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 38. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 39. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 40. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 41. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 42. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 43. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 44. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 45. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 46. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 47. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 48. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 49. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 50. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 51. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 52. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 53. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 54. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 55. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 56. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 57. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 58. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 59. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 60. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 61. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 62. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 63. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 64. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 65. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 66. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 67. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 68. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 69. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 70. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 71. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 72. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 73. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 74. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 75. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 76. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 77. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 78. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 79. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 80. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 81. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 82. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 83. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 84. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 85. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 86. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN, par M. L. B. — 87. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT MARTIN. — M. LE SAINT MARTIN